



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables : Lorraine

Question écrite n° 31168

Texte de la question

M Jean Laurain attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la nécessité de l'approfondissement du chenal navigable de la Moselle. La chambre de commerce et d'industrie approuve le contrat de plan Etat-region dans ce domaine mais regrette que cet approfondissement soit limité au tronçon Apach-Illange. Elle souhaite la réalisation de ces travaux au moins jusqu'au port de Richemont-Mondelange, Cette mesure, analogue à celle déjà prise en RFA pour la Sarre, permet d'augmenter le port en lourd des bateaux les plus chargés et de diminuer les durées de rotation de tous les bateaux sur la Moselle. Cette demande de la chambre de commerce et d'industrie s'inscrit dans la ligne directrice du rapport Chassagne visant à conforter la compétitivité du réseau navigable français et se situe dans le cadre des accords tripartites portant sur la canalisation de la Moselle, du Rhin et ce jusqu'à Metz. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions dans ce domaine et de lui préciser s'il envisage, en accord avec la région Lorraine, la réalisation de cet équipement.

Texte de la réponse

Reponse. - L'approfondissement de la partie française de la Moselle canalisée est inscrit dans le contrat de plan Etat-region Lorraine entre la frontière et Thionville-Illange. L'engagement de l'opération reste subordonné à la signature d'un protocole d'accord entre le Luxembourg, l'Allemagne et la France en vue d'arrêter les dispositions relatives à la réalisation de la partie commune entre la frontière française et le confluent de la Moselle et de la Sarre. Ceci étant, pour la partie française et sans attendre la signature de ce protocole, les études de l'approfondissement de la Moselle vont être lancées. Celles-ci permettront d'affirmer le coût et d'estimer la réévaluation nécessaire pour réaliser l'opération jusqu'à Mondelange. C'est une fois connu le coût de l'ensemble de l'opération que pourront être engagées des négociations afin d'inclure la partie Thionville-Mondelange dans le contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31168

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3210